



COMPAGNIE D'ARC DE SAINT POL DE LÉON

TOUJOURS PLUS FORT EN VOTRE COMPAGNIE !



Informations complémentaires

Autorisation parentale pour les archers MINEURS

Autorisation de sortie de séances

J'autorise / Je n'autorise pas (*rayez la mention inutile*) mon enfant (Nom et prénom) _____

à quitter la salle/le stade d'entraînement seul(e) après la séance et endosse toute la responsabilité de mon enfant en dehors des horaires d'entraînements, quel que soit le lieu de la séance : Salle Isidore Daniélou ou Stade de Kernevez.

Autorisation de déplacements

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) _____, représentant légal de l'enfant (Nom et Prénom) _____

autorise / n'autorise pas (*rayez la mention inutile*) tout accompagnant (entraîneur, encadrant, parent, bénévole) à transporter mon enfant dans son véhicule personnel ou le minibus municipal lors des déplacements liés aux activités de la Compagnie d'Arc durant la saison sportive 2024/2025. Une participation minimale des parents sera demandée lors des déplacements selon les disponibilités de chacun afin de ne pas toujours solliciter les mêmes parents et encadrants.

Fait à _____

Le : ____/____/____

Autorisation de prise en charge médicale

En cas d'accident nécessitant une intervention urgente ou non, j'autorise l'encadrant ou un membre de la Compagnie à prendre toutes les dispositions relatives aux soins médicaux qu'aurait à subir mon enfant pendant la durée des séances.

Nom, Prénom et téléphone du médecin traitant : _____

Allergies, contre-indications et tout autre élément devant être connu des entraîneurs :

En cas de manquement à la sécurité, les encadrants se réservent le droit de rappeler à l'ordre l'archer(ère) et d'en avertir les parents. Il revient de la responsabilité des parents de s'assurer de la présence d'un encadrant avant le début de chaque séance.

Signature :

Votre dossier COMPLET devra être retourné, AU PLUS TARD pour le SAMEDI 12 OCTOBRE 2024.

Toute personne n'ayant pas transmis son dossier à cette date se verra refuser l'accès à la salle, la responsabilité du club pouvant être engagée en cas d'incident. Tout dossier incomplet sera rendu sans être traité.